

Vie lycéenne : Le CVL ou Conseil de Vie Lycéenne



Le Conseil de Vie Lycéenne est une instance obligatoire dans tous les lycées de France. Il a été mis en place pour laisser la parole aux élèves aux côtés des acteurs du lycée (élèves et parents d'élèves, profs, administration) dans le but d'améliorer la vie au lycée ou de s'occuper des problèmes des lycéens. Il est constitué de 20 membres (10 élus au suffrage universel et 10 représentants du personnel et des parents). Mais seuls les élèves élus votent.

Les projets du CVL sont nombreux : création de journaux lycéens, projets humanitaires ou festifs... Cette année le projet jardin a été proposé à Jean Moulin.

Sur le bulletin scolaire, la mention « investissement vie lycéenne » est annotée pour les élèves qui s'impliquent dans la vie du lycée.



LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT LYCÉEN



Tous concernés :
ENGAGE-TOI !

MDL

Maison des lycéens

CONSTRUIS TON PROJET

- solidaire ;
- culturel ;
- sportif ;
- festif.

DÉVELOPPE TES COMPÉTENCES

- autonomie ;
- gestion associative ;
- travail d'équipe ;
- innovation, création ;
- coopération ;
- capacité d'adaptation ;
- esprit critique.

EXPRIME-TOI

- web radio ;
- journal ;
- web TV ;
- radio ;
- conseil d'administration ;
- comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- groupes de travail.

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

- formation ambassadeurs ;
- mise en place d'un réseau ;
- information/sensibilisation ;
- actions pour l'égalité, la fraternité.

CVL

Conseil de vie lycéenne

PARTAGE TON OPINION

- organisation du temps scolaire ;
- soutien/aide aux élèves ;
- échanges linguistiques et culturels ;
- santé, hygiène, sécurité ;
- activités sportives, culturelles ;
- vie lycéenne ;
- règlement intérieur ;
- parité, égalité filles/garçons.

POURSUIS TON ENGAGEMENT

- conseil académique de la vie lycéenne ;
- conseil national de la vie lycéenne ;
- conseil supérieur de l'éducation.

AMÉLIORE TON LYCÉE !